



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le seize novembre le Conseil Municipal de la Commune de VERNAISON étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André VAGANAY, Maire.

Étaient présents :

Monsieur VAGANAY, Monsieur PEREZ, Madame PILLON, Monsieur GOUX, Madame MALGOUYRES, Madame COSNARD, Monsieur GONNARD, Monsieur BARD, Madame BAEZA, Madame BOURDIN, Monsieur BENMERZOUQ, Madame PLA-PAUCHON, Monsieur MONTEGUE, Madame MARIN, Madame DESPINASSE, Monsieur VUILLEMARD, Madame GRAZIANO, Monsieur VOINDROT, Madame BERNARD.

Étaient excusés représentés :

Madame FRAPPA-ROUSSE a donné procuration à Madame COSNARD,
Monsieur DRID a donné procuration à Madame DESPINASSE,
Monsieur GAILLARD a donné procuration à Monsieur GONNARD,
Madame PALLEJA a donné procuration à Madame GRAZIANO
Monsieur POCHON a donné procuration à Madame BERNARD.

Était absent non représenté :

Monsieur PENIDE, Monsieur CARRE, Madame LACROIX.

Désignation du secrétaire de séance : Madame BAEZA

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 octobre 2017 par 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation accordée à M. le Maire en application des articles L 2122-22 et L 2322-1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui concernent un louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, deux concessions au cimetière, deux marchés, avenants, missions et une demande d'attribution de subvention..

Le Conseil municipal donne acte de cette communication.

1- APPROBATION DE LA CONVENTION 2018 A INTERVENIR ENTRE L'ASSOCIATION « COMITE SOCIAL DU PERSONNEL DE LA METROPOLE LYONNAISE DE SES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS » ET LA

COMMUNE DE VERNAISON

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- . **approuve** le projet de convention 2018 tel que présenté.
- . **autorise** M. le Maire à signer la convention 2018 à intervenir entre la Commune et l'association « Comité Social du Personnel de la Métropole Lyonnaise de ses collectivités territoriales et établissements publics ».
- . **dit** que la dépense sera inscrite au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » article 657351 – fonction 020 « Administration Générale » au budget principal -exercice 2018.

2- APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION N° M 2009-173 RELATIVE A LA MEDECINE PREVENTIVE SIGNEE ENTRE LE CENTRE DE GESTION DE LA FPT DU RHONE ET LA COMMUNE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- . **approuve** le projet d'avenant à intervenir à la convention n° M 2009 – 173 tel que présenté.
- . **autorise** M. le Maire à le signer.
- . **dit** que les crédits seront prélevés au chapitre 012 "charges de personnel" - article 6475 "médecine du travail" –fonction 020- du budget primitif exercice 2018 et suivants.

3- ACTION SOCIALE : AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE CATEGORIE DE DEPENSES « CADEAUX »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- . **approuve** le principe d'attribuer au titre de l'année 2017 un chèque cadeau d'un montant de 50 € au profit des personnels de la Commune conviés à cette manifestation.
- . **décide** de reconduire les termes de la délibération du 12 janvier 2017, pour l'année 2018 selon les modalités définies pour la catégorie des dépenses « fêtes et cérémonies ».
- . **autorise** et charge M. le Maire de signer tout document y afférent,
- . **dit** que les crédits seront prélevés respectivement aux chapitres 012 « charges de personnel » - article 6488 « autres charges de personnel » fonction 020 « administration générale » et 011 « charges à caractère général » - article 6232 « fêtes et cérémonies » fonctions diverses.

4- REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME TENANT LIEU DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLU-H) DE LA METROPOLE DE LYON – AVIS SUR L'ARRET DE PROJET

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 18 voix pour, 0 voix contre, 6 abstentions :

- . **émet** un avis favorable sur l'arrêt du projet de révision du PLU-H de la Métropole de Lyon avec les observations qui ont été développées sur le rapport de présentation et complété des éléments du compte rendu de la réunion du 10 novembre.

5- INDEMNITE DE CONSEIL DU COMPTABLE

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- . **décide** d'attribuer à Mme Catherine GRANGE, Inspectrice Divisionnaire Hors Classe, les indemnités de conseil aux taux maximaux autorisés.
- . **dit** que les crédits seront prélevés au chapitre 011 "charges à caractère général" - article 6225 "indemnités au comptable et aux régisseurs" –fonction 020- du budget primitif exercice 2017 et suivants.

6- PROVISION FINANCIERE 2017 POUR COUVRIR LES RISQUES SUR LES RESTES A RECOUVRER

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- . **décide** de constituer une provision pour risques pour un montant total de 1 500 € correspondant à des restes à recouvrer.
- . **dit** que ce montant sera imputé à l'article 6817 du budget de la Commune exercice 2017.

7- APPROBATION DE LA DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2 – EXERCICE 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 18 voix pour, 6 voix contre, 0 abstention :

- . **approuve** la décision budgétaire modificative n° 2 au budget principal exercice 2017 qui s'équilibre sur les deux sections, en dépenses à 0 €, celle-ci étant sans incidence financière et les recettes n'étant pas concernées.
- . **dit** que le vote intervient au niveau des chapitres globalisés ou non pour la section de fonctionnement et au niveau soit des chapitres "opérations" soit des différents chapitres globalisés ou non pour les opérations non affectées concernant la section d'investissement.

8- AUTORISATION DE SOUSCRIRE UN EMPRUNT DE 510 000 €, A TAUX FIXE, AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE DE RHONE ALPES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre, 6 abstentions :

- . **décide** de la souscription d'un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes pour un montant de 510 000 € sur 15 ans, selon un amortissement progressif et à échéances constantes. Le taux d'intérêt est fixé à 1,26 %, montant de l'échéance constante de 37 527,27 €, pour un coût total du prêt de 562 909,05 €. La date de la 1^{ère} échéance est envisagée pour le 25 décembre 2018 suivant le document présenté.
- . **autorise** M. le Maire à signer le contrat à intervenir,
- . **donne tous pouvoirs** pour solliciter les fonds au moment opportun et accomplir l'ensemble des formalités administratives, techniques et financières liées à la conclusion de ce dossier.
- . **dit** que les crédits et la recette correspondants seront prélevés aux opérations non affectées - chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées – 1641 emprunts en euros » et au chapitre 66 « charges financières – 66111 intérêts réglés à l'échéance » – fonction 01 du budget principal, exercice 2017 et suivants.

9- QUESTIONS DIVERSES

Suite à l'échange intervenu au niveau du PLU-H, Monsieur le Maire rappelle qu'une résidence seniors avait été initialement envisagée au niveau du Razat mais restée sans suite. De nouvelles réflexions sont menées sur la Commune.

La séance publique est levée à 20 h 50.



Le 17 novembre 2017
Le Maire,
André VAGANAY